



Question pour une convention de collaboration entre parties.

Par **fournier fot**, le **16/09/2009** à **20:07**

Bonjour,

dans un projet de Ferme de panneaux photovoltaïques sur les surfaces à aménager dans le but de développer la production électricité et de la vendre à EDF mises à disposition par nous (partie 1) au travers d'un bail/baux emphytéotique/s de 30 ans on nous propose (entreprise partie 2) au travers de baux emphytéotiques BAIL annuel la somme de 0.50£ cent le M2 sur Sol,ou 3£ le M2 de toitures exploitées construits sur hangars auverts toitures photovoltaïque intégré on nous propose également 3 % du chiffre d'affaire annuel durant les 20 années d'exploitations(contract avec EDF)

l'on nous dit que après la 21é années l'exploitation et à nous, et que l'on sera bénéficiaire de cette ferme,mai cela n'est pas indiquer sur la convention des parties?

vos conseil dans ce type de projet,avant de signé la convention et ce qui doit être écrite
Merci.